

## Formation Le pouvoir disciplinaire



### Objectifs pédagogiques

- Connaître la législation en matière disciplinaire
- Sécuriser la procédure, identifier les difficultés et anticiper les risques
- Savoir interagir avec les interlocuteurs internes (RH, IRP...)

**Public :** Personnel d'encadrement

**Pré requis :** Cette formation ne nécessite pas de pré requis

**Durée :** 2 jours (14 heures)

**Moyens pédagogiques :** apports théoriques, utilisation de quizz, analyse de cas pratiques, aides mémoire, jeux de rôle, travail de groupe pour co-construire une méthodologie adaptée à l'entreprise et son contexte

### Contenu

#### 1<sup>ère</sup> Partie – La législation en matière disciplinaire

- La relation de subordination
- La notion de faute et la détermination de la sanction
- L'interdiction des sanctions discriminatoires / Notion de harcèlement
- La procédure disciplinaire et son calendrier
- La veille juridique

#### 2<sup>ème</sup> Partie – Le service RH en soutien des managers dans l'application du pouvoir disciplinaire

- Sensibiliser les managers aux intérêts d'agir rapidement, en amont et dans le respect du droit du travail
- Les outiller à l'aide d'une démarche synthétique, commune et pédagogique
- Les accompagner tout au long de la gestion des dossiers disciplinaires

#### 3<sup>ème</sup> Partie – Les relations avec les partenaires sociaux dans le processus disciplinaire

- Etablir et/ou entretenir un dialogue maîtrisé et régulier avec les IRP
- Faire preuve d'assertivité et garder son calme en toutes circonstances
- Négocier de façon constructive lors des différents entretiens disciplinaires, en respectant les marges de manœuvre

### Les livrables

- Support de formation numérique remis à tous les participants